



NUMÉRO	SUJET
08-2026- Fonds TP	Demande de crédit de CHF 245'000 TTC pour financer les travaux liés au réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet
	RESPONSABLE POLITIQUE
	Gérard Produit

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le réaménagement de la route cantonale 19 (RC 19, dite « Route Blanche ») sur le tronçon entre Fléchères (Signy-Avenex) et Moulin Veillet (Grens) visant notamment la création d'une voie réservée aux bus de la ligne 10.815 dans le sens Gingins-Nyon est une des trois dernières mesures phares du programme régional de réorganisation des transports publics (programme TP). Le présent préavis vise à solliciter les crédits au titre du Fonds Transports Publics (Fonds TP) afin de financer la part régionale liée aux travaux de réaménagement de la RC 19.

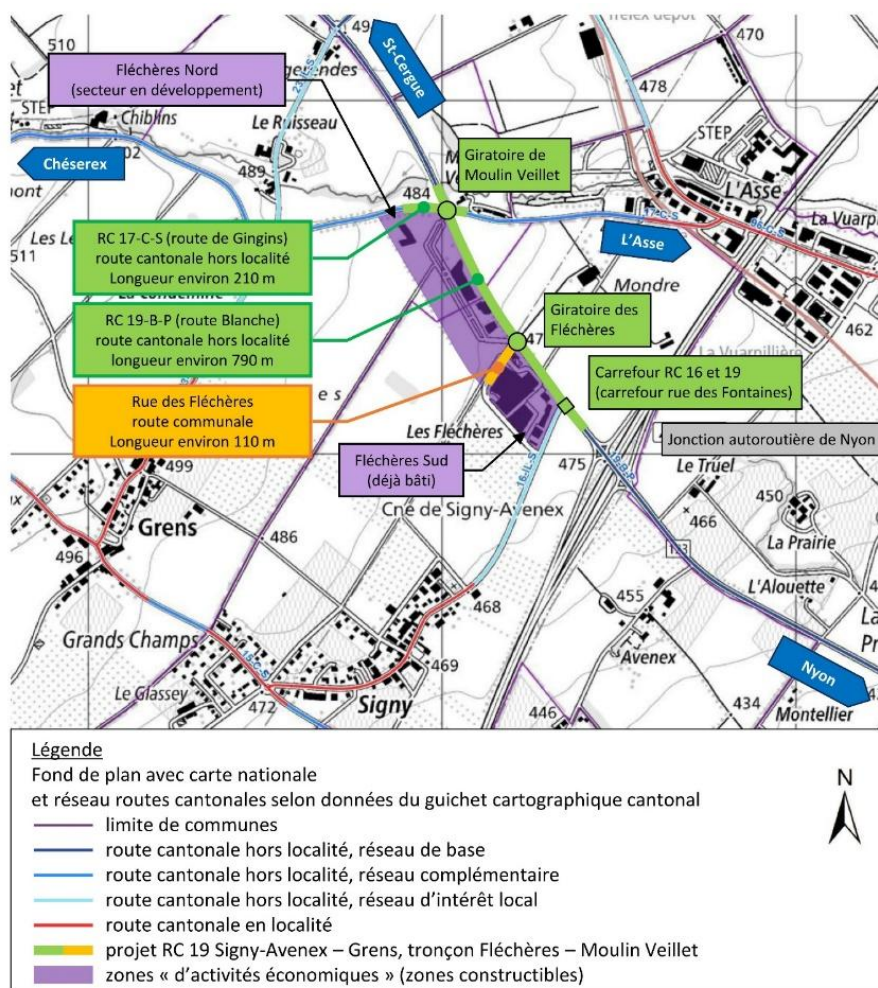
Contexte / Enjeux

Entre 2011 et 2012, une étude préliminaire a été conduite par Région de Nyon, dans le cadre du programme TP, afin d'identifier les besoins d'aménagements sur les itinéraires des lignes de transports publics de l'agglomération nyonnaise. Pour la ligne de bus n° 10.815 Nyon – Gingins, cette étude a identifié des besoins d'adaptation des carrefours et de création d'une voie réservée, dans le sens Gingins-Nyon, sur le tronçon de la route cantonale 19 (Route Blanche), hors traversée de localité, compris entre le giratoire de Moulin Veillet au nord, sur le territoire de la Commune de Grens et le giratoire des Fléchères au sud, sur le territoire de la Commune de Signy-Avenex. Ce tronçon, dans sa configuration actuelle, sans la voie dédiée aux transports publics, est en effet fortement congestionné aux heures de pointe et la ligne de bus rencontre des difficultés pour tenir son horaire.

Ce projet d'aménagement a été inclus dans la mesure n° 12-8 « Construction d'aménagements favorisant le transit des bus reliant les gares ferroviaires et traversant les jonctions autoroutières de Nyon, Gland et Rolle » du paquet de 2^e génération (2011/2012) du projet d'agglomération Grand Genève (PAGG2). Cette mesure fait partie de la liste de priorité A approuvée en 2015 pour un cofinancement de la Confédération à hauteur de 40%.

Le périmètre du projet comprend la RC 19, hors traversée de localité, sur le territoire des Communes de Grens et de Signy-Avenex, de la jonction autoroutière jusqu'au carrefour giratoire de Moulin Veillet, en passant par le carrefour avec la RC 16 (rue de Fontaines) et par le carrefour giratoire des Fléchères. Le périmètre du projet est complété par un tronçon de la RC 17, hors traversée de localité, de part et d'autre du giratoire de Moulin Veillet, ainsi que par un tronçon de la rue des Fléchères (route communale) raccordé au giratoire du même nom. L'ensemble représente un linéaire d'environ 1,1 kilomètre (voir plan ci-dessous). En complément des aménagements liés à la mesure n° 12-8 du PAGG2, le projet prend en compte les besoins de raccordements actuels et

futurs de l'ensemble des usagers et usagers (trafic individuel, trafic poids-lourds, cyclistes et piétons) de la zone d'activités Fléchères Nord en cours de développement et de la zone d'activités Fléchères Sud déjà bâtie. Le projet prend également en compte les adaptations réalisées entre 2023 et 2025 par l'Office fédéral des routes (OFROU) sur la jonction autoroutière de Nyon avec l'augmentation de la capacité des bretelles et l'amélioration des flux de et vers la RC 19.



L'étude de projet a été conduite par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en partenariat avec la Commune de Grens, la Commune de Signy-Avenex et Région de Nyon, entre 2021 et 2025. Le financement de cette phase par Région de Nyon a été assuré par un crédit d'étude spécifique via le préavis régional 53-2020 approuvé par le Conseil intercommunal lors de la séance du 24 juin 2020 pour un montant de CHF 35'000 TTC.

Objet de l'action proposée

Situation actuelle

De manière globale, les infrastructures routières existantes n'ont plus la capacité de répondre aux besoins en déplacement actuels et futurs. L'état des routes est jugé moyen, des défauts de géométrie ont été constatés. Le carrefour giratoire de Moulin Veillet est un point noir du réseau cantonal en matière d'accidentologie et doit faire l'objet d'un assainissement. Il n'existe aucun aménagement pour les piétons le long des RC 17 et 19 dans le périmètre du projet. Pour les cyclistes, des bandes cyclables sont existantes entre la jonction autoroutière de Nyon et le carrefour des RC 16 et 19 (carrefour rue des Fontaines).

En matière de transports publics, la ligne régionale n° 10.815 Nyon – Gingins exploitée par NStCM-TPN emprunte les RC 17 et 19, ainsi que la rue des Fléchères (route communale). La cadence de circulation est à la demi-heure pour l'entier de la ligne, avec une cadence renforcée au quart d'heure, durant les heures de pointe du matin et du soir, entre la gare CFF de Nyon et la zone Fléchères Sud. La circulation de cette ligne est impactée par les fortes charges de trafic présentes sur l'axe de la RC 19 aux heures de pointes du matin et du soir. Les bus rencontrent des difficultés pour le franchissement des giratoires des Fléchères et de Moulin Veillet, ainsi que sur le tronçon entre ces deux giratoires avec des files de véhicules en attente.

Enfin, deux zones d'activité économiques se situent à proximité du projet d'aménagement :

- La zone d'activités économiques de Fléchères Sud, sur le territoire de Signy-Avenex, est déjà bâtie et comprend notamment un important centre commercial ainsi que de nombreux commerces et autres activités tertiaires.
- La zone d'activités économiques de Fléchères Nord, à cheval sur le territoire de Grens et de Signy-Avenex, est en cours de développement. Une société pharmaceutique, une société horlogère, une station-service ainsi qu'une école privée sont déjà installées. Une partie de la zone n'est pas encore construite et de nouveaux bâtiments devraient voir le jour ces prochaines années.

L'accessibilité à ces zones est assurée par la RC 19 et par la rue des Fléchères. En particulier, la zone de Fléchères Nord dispose d'accès se raccordant directement sur les giratoires des Fléchères et de Moulin Veillet. Dans leurs configurations actuelles, ces giratoires ne présentent pas des diamètres suffisants pour se raccorder correctement à ces accès.

Aménagements projetés

Les aménagements projetés pour le projet de requalification de la RC 19 en vue de la création d'une voie réservée au bus dans le sens Gingins vers Nyon sont les suivants :

- Création d'une voie bus dans le sens Gingins vers Nyon entre les deux giratoires
- Agrandissement du giratoire de Moulin Veillet pour porter son diamètre à 40 mètres (actuellement 25 mètres) et création de nouveaux arrêts de bus : un arrêt en direction de Nyon est prévu au début de la voie réservée sur la RC 19 et un arrêt en direction de Gingins est prévu sur la RC 17. Ils permettront d'assurer une desserte plus confortable de la zone Fléchères Nord en complément des arrêts existants sur la rue des Fléchères. Par ailleurs, un by-pass sera créé pour le trafic en direction de l'Asse permettant le mouvement de tourner à droite sans devoir passer par le giratoire.
- Agrandissement du giratoire des Fléchères pour porter son diamètre à 40 mètres (actuellement 34 mètres). Un trottoir mixte pour les piétons et les cyclistes permettra de rejoindre la zone Fléchères Nord ou la rue des Fléchères, avec une aide à la traversée sécurisée de la RC 19 sur la branche St-Cergue du giratoire. Pour les cyclistes en direction de Nyon, une aide à la traversée est prévue sur la rue des Fléchères avant de rejoindre une piste cyclable longeant le giratoire et se raccordant à la bande cyclable le long de la RC 19.
- Prolongation des deux voies direction St-Cergue depuis la jonction autoroutière jusqu'au giratoire des Fléchères
- Prolongation et sécurisation des itinéraires cyclables entre la jonction autoroutière et le giratoire des Fléchères, y compris mise en place d'une gestion par feux au carrefour avec la RC 16 (rue des Fontaines) et création d'un trottoir mixte (piétons et vélos) entre le chemin de Mondre et le giratoire des Fléchères
- Adaptation de la première partie de la rue des Fléchères (route communale) et mise en conformité des arrêts de bus
- Mise en place d'un système d'évacuation et traitement des eaux de chaussée (SETEC)

- Adaptations localisées des réseaux souterrains, réfection et complément de l'éclairage public, défrichement et reboisement forestiers, ainsi qu'abattages d'arbres et plantations de remplacement

Le périmètre concerné représente un linéaire d'une longueur d'environ 1,1 km. Le plan de situation générale du projet est joint en annexe.

Financement

Phase d'étude

La phase d'étude est maintenant terminée. Le préavis régional 53-2020 d'un montant de CHF 35'000 TTC va pouvoir être clôturé pour un montant de dépenses réalisé de CHF 19'000 TTC.

Phase travaux

L'appel d'offres relatif aux travaux a été lancé au printemps 2025. A la suite de la réception des soumissions en septembre 2025, un devis de réalisation des travaux a été établi. La répartition des coûts a ensuite été effectuée entre les partenaires selon les règles fixées par la loi cantonale sur les routes. Cette répartition financière et les engagements de chacun visant à assurer la bonne réalisation des travaux ont été intégrés dans une convention financière, signée par toutes les parties en juin 2026. Pour rappel, les deux communes de Grens et de Signy-Avenex sont soutenues par des participations de la part de Région de Nyon, via le fonds pour la réorganisation des transports publics (fonds TP), à hauteur de 75% des coûts communaux relatifs aux aménagements dédiés aux transports publics. Ces participations couvrent les travaux de génie civil, les travaux d'éclairage public, les honoraires et les frais (au prorata des travaux pris en charge). Elles ne s'appliquent pas au mobilier urbain. Région de Nyon ayant le statut de co-financeur du projet et non de co-maître d'ouvrage, les Communes de Grens et Signy-Avenex ont donc sollicité chacune les crédits de réalisation leur incombant, incluant la part de participation régionale.

Par ailleurs, le projet bénéficie d'un cofinancement de la Confédération via le fonds d'infrastructures, dans le cadre du Projet d'agglomération du Grand Genève n°2, mesure n° 12-8 en liste de priorité A, à hauteur de 40%. Ce cofinancement fédéral, estimé à ce stade à CHF 1'950'000 TTC est réparti entre les partenaires (Canton, Commune de Grens et Commune de Signy-Avenex) au prorata des coûts imputables, pris en charge par chacun d'eux. Considérant que Région de Nyon prend en charge une partie de ces coûts imputables pour le compte de chacune des communes, cette dernière doit donc également percevoir une part du cofinancement fédéral. Les communes s'engagent ainsi à déduire de la participation de Région de Nyon la part de cofinancement fédéral y relative.

Le tableau ci-dessous présente la répartition financière des coûts de travaux à charge de chacun des partenaires :

Partenaires	Part en %	Montant TTC (arrondi)
Canton	82,02%	12'015'000
Commune de Grens	3,21%	470'000
Commune de Signy-Avenex	12,18%	1'785'000
Travaux à charge de tiers	2,59%	380'000
Total des dépenses	100%	14'650'000

Sur la base de ces coûts :

- Le Conseil général de la Commune de Grens a validé son engagement financier de CHF 470'000 TTC lors la séance du 15 juin 2026
- Le Conseil général de la Commune de Signy-Avenex a validé son engagement financier de CHF 1'785'000 TTC lors de la séance du 18 juin 2026
- Région de Nyon doit dorénavant valider son engagement financier vis-à-vis de ces deux communes via le fond TP, et solliciter les crédits sur la base de montants plafonnés, selon la répartition suivante ci-dessous

Communes	Coût à charge des communes CHF TTC	Participation régionale Fonds TP plafonnée CHF TTC	Subvention fédérale (PA2) prévisionnelle sur participation régionale CHF TTC	Montant prévisionnel à charge du fonds TP (subvention PA2 déduite) CHF TTC
Commune de Grens	470'000	80'000	30'000	50'000
Commune de Signy-Avenex	1'785'000	165'000	65'000	100'000
TOTAL	2'255'000	245'000	95'000	150'000

Pour Région de Nyon, le crédit demandé s'élève donc à **CHF 245'000 TTC**. Il comprend un montant de CHF 80'000 TTC pour la Commune de Grens et un montant de CHF 165'000 TTC pour la Commune de Signy-Avenex, montants desquels seront déduites les parts de cofinancement fédéral prévisionnelles y relatives (CHF 95'000 TTC au total). Le montant de participation régionale, une fois la subvention fédérale du PA2 déduite, devrait s'élever à CHF 150'000 TTC.

Depuis la présentation de l'état financier du fonds TP régional au 30 juin 2024 dans le cadre du préavis 40-2024, aucun nouveau préavis n'a été présenté sur ce fonds. Ainsi, le solde théorique disponible à ce jour sur le fonds TP est de CHF 2'072'682. Une fois le préavis 08-2026 voté, il restera donc un solde théorique de **CHF 1'827'682**, auquel viendra s'ajouter la subvention fédérale mentionnée ci-dessus.

Calendrier

17 décembre 2026	Vote du préavis intercommunal
Janvier 2027	Dépôt du dossier de cofinancement pour la subvention fédérale (projet d'agglomération 2 du Grand Genève, mesure 12-8)
Octobre 2027	Signature de la convention de financement avec la Confédération
Octobre 2028-été 2031	Travaux de réalisation

Conclusion

Il s'agit de la réalisation d'une mesure d'aménagement phare de priorisation des bus inscrite au programme TP et au projet d'agglomération 2 du Grand Genève. Les habitant·es disposeront de bus dont les temps de parcours seront fiabilisés et les correspondances en gare de Nyon assurées.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 08-2026 relatif à une demande de crédit de CHF 245'000 TTC,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 245'000 TTC pour le financement des travaux liés au réaménagement de la RC 19 sur le tronçon Fléchères-Moulin Veillet,
d'imputer le montant total de CHF 245'000 TTC sur le fonds TP affecté.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 septembre 2026, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général